

**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 20 OCTOBRE 2016**

L'an deux mille seize, le vingt octobre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Vornay, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Olivier, Maire.

Présents : Mmes COLLIOT Aline, CAULLIER Michèle, DUBOIS Rolande, LAMELOT Noëlle, ROBERT Magali, M.M. CHARLES Cyldric, FONTAINE Gilles, LOISEAU Ludovic, LOISEAU Sébastien, RIVALAIN Ludovic, TUAILLON Jacques.

Excusés : Mmes BERTON Marie-Caroline, FRANCY Marie-Noëlle, M. MUFRAGGI Laurent (pouvoir à M. FONTAINE)

Secrétaire de séance : M. LOISEAU Ludovic

Le compte rendu de la séance du 15 septembre 2016 est adopté à l'unanimité.

COMPTES RENDUS DES REUNIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES, DES COMMISSIONS ET DES SYNDICATS

CdC de la Septaine : Olivier Dubois

- Le rapport d'activités 2015 est disponible.
- Une convention pour la gestion du gîte d'Osmoy a été signée avec AD2T.

SIAB3A : Aline Colliot

- Un point a été fait pour l'enlèvement des embâcles sur l'Airain.
- Le logo du syndicat a été choisi

Conseil d'école : Cyldric Charles

- Transport scolaire : changement d'horaires.
- Emplacement vélos/élèves : il n'est plus possible de laisser les vélos sous le préau de l'école, un emplacement sera aménagé derrière le bâtiment de la mairie.

Commission Communication de la Septaine : Rolande Dubois

- Le thème du prochain journal portera sur : 17 ans – 17 communes.
- Bibliothèques : des crédits supplémentaires ont été attribués pour l'achat de livres.

DELIBERATIONS

C.D.C. LA SEPTAINE - RETRAIT DE LA DELIBERATION DU 19/05/2016

- Entendu les explications de M. le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité décide le retrait de la délibération du 19/05/2016 intitulée « modification des statuts de la Communauté de Communes de La Septaine, concernant l'intégration dans la compétence « aménagement de l'espace » la compétence suivante : Compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques au sens de l'article L 1425-1 du CGCT »

C.D.C. LA SEPTAINE - ADHESION AU SYNDICAT MIXTE TOURAINE CHER NUMERIQUE

- Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-1-0863 en date du 25 juillet 2016 modifiant les statuts de la communauté de communes de La Septaine, intégrant la compétence « établissement et exploitation et infrastructures et de réseaux de communications électroniques au sens de l'article L-1425-1 du CGCT » au sein de la compétence obligatoire « aménagement de l'espace »
- Considérant l'intention de la communauté de communes de La Septaine d'adhérer au syndicat mixte Touraine Cher Numérique,
- Vu l'article L 5214-27 du CGCT qui dispose que « à moins de dispositions contraires, confirmées par la décision institutive, l'adhésion de la communauté de communes à un syndicat mixte est subordonnée à

l'accord des conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes, donné dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la communauté »

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser la Communauté de Communes de la Septaine à adhérer au Syndicat mixte Touraine Cher Numérique.

ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Le Conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer une subvention d'un montant de : 372 € (62 élèves x 6 €) à l'Association « Au Bonheur des Ecoliers »

QUESTIONS DIVERSES

- Une attestation de dépôt de dossier incomplet sera remise à chaque pétitionnaire lors du dépôt d'un permis de construire dans lequel il manque des éléments, où il sera précisé que cela entraîne l'application d'une pénalité de 50 €.
- Fleurissement automnal : les bacs seront vidés et il sera planté des pensées, des chrysanthèmes... Pour les fêtes de Noël le village sera décoré de sapins.
- Plusieurs séances de formation sont programmées avec la Société « Clic en Berry » pour le nouveau site internet de la commune.
- Il est prévu un exercice en 2017 dans le cadre du Plan de Sauvegarde.

Le Maire,
Olivier DUBOIS



Le secrétaire de séance
Ludovic LOISEAU